



Accident de la circulation

Par jovia83

Bonjour,
Mon fils, jeune permis avec 16 mois d'ancienneté, a été impliqué dans un accrochage très superficiel. Il était sur une départementale dans une zone à 50kmh qu'il respectait, une personne est sortie de son stationnement, dans le sens de circulation, et l'a légèrement frotté avec son pare-chocs avant sur la portière avant droite. La personne a appelé la gendarmerie qui a fait souffler mon fils qui était positif à l'alcool. En revanche, l'autre conducteur n'a pas été soumis au test. Est-ce normal ou bien est-ce un vice de procédure ?
Merci de votre réponse.

Par janus2

Bonjour,
On n'appelle pas la police pour un accrochage très superficiel, que s'est-il vraiment passé ?

Par jovia83

Il s'est réellement passé ce que je viens d'écrire. Sur la voiture de mon fils une très légère éraflure d'à peine quelques centimètres, 8 tout au plus.

Par Bazille

Bonjour,
Pour la responsabilité de l'accrochage c'est discutable.
Pour la conduite alcoolisée non. C'est un délit

Par jovia83

Je suis tout à fait d'accord, mais ne faudrait-il pas que les 2 conducteurs soient testés sur le moment ?

Par Isadore

Bonjour,
Pas forcément, c'est à l'appréciation des forces de l'ordre puisqu'il n'y a eu que des dommages matériels.
Et même si c'était obligatoire cela ne changerait rien à la situation de votre fils.

Comment votre fils sait-il que l'autre conducteur n'a pas été testé ? Il l'a vu repartir après ne pas l'avoir quitté des yeux ?

Par janus2

Ce qui m'étonne encore une fois, c'est que les forces de l'ordre se soient déplacées pour un simple accrochage sans gravité. Il a bien fallu que l'autre conducteur ait une bonne raison pour les appeler et qu'ils viennent. Le fils montrait-il des signes évidents d'alcoolémie ? S'est-il montré violent ? A-t-il tenté de partir sans faire de constat ? Bref, il s'est forcément passé quelque chose.

Par jovia83

Isadore, effectivement il ne l'a pas surveillé de A à Z.

Janus2, il n'a pas été violent, il n'a pas voulu fuir et quand au fait de l'ivresse, je n'étais pas là, donc je ne peux pas dire si vraiment c'était marqué sur son front qu'il avait bu.

Par jodelariege

bonjour

il se peut que l'autre conducteur ait senti une haleine alcoolisée .. ou des yeux rouges...en général quand les tests alcool sont positifs l'alcoolisation se voit sur la personne

c'est sans doute pour cela que l'autre conducteur a contacté la police

Par jovia83

Merci pour vos réponses. A partir de quand prend effet la suspension du permis : à partir du moment où la gendarmerie a gardé le permis (il sera auditionné que dans 10 jours) où à partir du moment où il sera convoqué au tribunal ?

Merci de vos retours.